



REGISTRE DES ARRETES  
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DIRECTION DES ROUTES  
ET DES MOBILITÉS

**OBJET : ARRETE TEMPORAIRE D'APPLICATION de FERMETURE HIVERNALE – RD n°929 de la ROUTE DES LACS**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL des HAUTES-PYRENEES

VU le règlement de voirie départemental des Hautes-Pyrénées adopté le 7 décembre 2018,

Considérant que la viabilité n'est pas assurée en période hivernale sur la section non déneigée et non surveillée de la route départementale n° 929, à partir du lieu-dit Fabian (PR 72+900) au parking Cap de Long (PR 86+704) sur le territoire des communes d'ARAGNOUET et VIELLE-AURE,

Sur proposition de M. le Directeur Général Adjoint, Directeur des Routes et Mobilités,

ARRETE

Article 1 – En raison de mauvaises conditions climatiques, la circulation de tous les véhicules est interdite, sur la route départementale n°929 entre le PR 72+900 (Fabian) au PR 86+704 (parking Cap de Long) à compter du 06 décembre 2024 à 14h00.

Article 2 – Les véhicules nécessaires à l'exécution de missions de service public ainsi que les moyens d'urgence et de secours bénéficient d'une dérogation permanente à la présente fermeture de route.

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché dans les communes d'ARAGNOUET et VIELLE-AURE et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le 5 DEC. 2024

Pour le Président et par délégation  
Le Chef de service  
Organisation et Gestion des Routes

Mickaël GAYE-MÉTOU

Pour attribution :

- M. le Maire d'ARAGNOUET,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du Pays des Nestes.

Pour information :

- Mme Maryse BEYRIE, conseillère départementale du canton de Neste, Aure et Louron,
- M. Michel PÉLIEU, conseiller départemental du canton de Neste, Aure et Louron.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 – 65013 TARBES cedex 9  
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)